

Essarts en Bocage, le 13 octobre 2022

## **DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

### **Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur**

Collège Georges Clémenceau

2, Rue Marie Curie

Route de Boulogne

85140 ESSARTS EN BOCAGE

Représenté par Madame Marylène MARCEAU, Principale

Comptable assignataire : Madame Gaëlle CHERON

Gestionnaire : Madame Sophie FOREST

### **Article 2 – Nature du marché**

Marché à procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique.

### **Article 3 – Objet du marché**

Le marché a pour objet la réalisation des prestations de transport, d'hébergement et de visites sur place d'un voyage scolaire en Espagne (séjour sur Alcalá de Henares et alentours).

**Nombre prévisionnel d'élèves** : niveaux de la 4<sup>ème</sup> – potentiel de 94 élèves (1 car capacité standard ou car double étage) et entre 5 et 6 accompagnateurs (selon nombre d'élèves : 1 pour 15 élèves).

**Mode de transport** : Car pour le trajet Essarts en Bocage / Alcalá de Henares et les trajets pour les visites sur place.

**Hébergement souhaité** : Dans des familles d'accueil.

**Restauration** : paniers repas fournis par les participants le 1<sup>er</sup> jour / petits déjeuners, déjeuners et dîners fournis par les familles les jours suivants.

L'offre devra tenir compte des régimes et/ou allergies alimentaires éventuelles.

**DATES** : Plusieurs départs possibles

Départ le mardi 09 mai et retour le dimanche 14 mai 2023

**Ou** départ le dimanche 09 avril et retour le vendredi 14 avril 2023

**ou** départ le dimanche 18 juin et retour le vendredi 23 juin 2023

**PROGRAMME DETAILLE – visites et repas inclus**

**J0 / TRAJET ALLER**

**Départ d'Essarts en Bocage** le soir vers l'Espagne (le panier repas du soir est prévu par les participants).  
Route de nuit.

**J1 / Arrivée à Segovia**

**Petit déjeuner** (inclus)

**Matin** : visite guidée de Segovia.

**Déjeuner** : pique-nique prévu par les participants

**Après-midi** : Visite du Alcazar.

Continuation du voyage jusqu'à Alcalá de Henares

**Dîner** et nuit avec les familles d'accueil.

**J2 / Madrid**

**Petit déjeuner** dans les familles d'accueil

**Matin** : départ pour Madrid pour visiter la ville (centre-ville) et le Congrès.

**Déjeuner** : panier repas fourni par les familles.

**Après-midi** : visite Musée du Prado

**Dîner** et nuit dans les familles.

**J3 / Toledé**

**Petit déjeuner** dans les familles

**Matin** : visite guidée de Tolède (quartier juif, chrétien et musulman) + Visite Puy du Fou Espagne

**Déjeuner** : panier repas fourni par les familles.

**Après-midi** : visite Puy du Fou Espagne + Cinéscénie Puy du Fou

**Dîner** : panier fourni par les familles.

Départ en direction d'Alcalá et nuit dans les familles.

#### **J4 – Madrid**

**Petit déjeuner** dans les familles.

**Matin** : Visite Musée Reina Sofia

**Déjeuner** : panier repas fourni par les familles.

**Après-midi** : Visite plateau de télévision (assistance comme publique) + Goûter « chocolate con churros ».

**Dîner** et nuit dans les familles.

#### **J5 / Alcalá de Henares + TRAJET RETOUR**

**Petit déjeuner** dans les familles

**Matin** : Cours de flamenco + Visite de la ville

**Déjeuner** : paniers repas fournis par les familles.

**Après-midi** : Temps libre – Rally dans la ville

Départ d'Alcalá de Henares vers 20h00

Dîner sur le chemin de retour fourni par les familles

Arrivée le lendemain matin aux Essarts.

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres visites et activités peuvent être proposées en complément.

L'articulation des visites et leur placement dans le planning devront également être étudiés afin d'obtenir les meilleurs coûts ainsi que des temps de déplacement les plus faibles possibles.

La qualité des prestations et notamment celle du transport et de l'hébergement est souhaitée, et ce, au meilleur prix. La sélection du candidat se fera à 50% sur le prix et à 50% sur la qualité des prestations. L'un ne doit donc pas être négligé au profit de l'autre.

Les propositions concernant les modalités d'organisation du voyage sont les bienvenues.

Dans la mesure du possible, l'offre doit prévoir une prestation « tout compris » afin de limiter au maximum les frais que les participants auront à engager eux-mêmes sur place. Dans le cas où certaines dépenses resteraient néanmoins à leur charge, l'offre doit en dresser une liste précise (entrées de musée, visites guidées ou autres).

#### **Article 4 – Assurance**

Les candidats doivent justifier d'une assurance « tous risques », contractée auprès d'une compagnie agréée, les garantissant contre tous les dommages aux personnes et aux biens liés à l'exécution de la prestation.

En cas d'existence d'une franchise, cette dernière est à la charge intégrale du candidat.

Une option assurance annulation devra être proposée pour le groupe et à titre individuel aux participants.

#### **Article 5 – Contenu, présentation et date limite d'envoi des offres**

- Présentation des offres : l'ensemble des prestations proposées devra répondre aux dispositions légales en vigueur, notamment au regard du code du tourisme.
- Contenu des offres : les offres devront prendre la forme d'un devis détaillé, en langue française, présentant un descriptif précis des différentes prestations (transport, hébergement, visites).
- L'offre doit également faire apparaître le prix de base par élève, la part des accompagnateurs et le budget global du voyage.
- Date limite d'envoi des offres : les offres devront être transmises au plus tard le dimanche 13 novembre 2022 à 23H00. Le dépôt des offres se fait sur le site AJI.

#### **Article 6 – Critères utilisé pour la sélection des offres**

Prix : 50%

Qualité des prestations, du service et respect du programme : 50%

#### **Article 7 – Validité des offres**

Les candidats sont tenus par leurs offres à compter de la date de dépôt des offres et jusqu'au paiement du solde.

#### **Article 8 – Notification et conclusion du marché**

La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site <http://web.aji-france.com> vaudra notification du marché au candidat retenu.

Le candidat retenu devra fournir (art R2143-3 du code de la commande publique) :

- Une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir.
- Une attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement au regard du code du travail.
- L'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes.
- Une attestation sur l'honneur que l'entretien de la « flotte » est conforme à la réglementation en vigueur.
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile autocariste pour la période considérée.
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les attestations et certificats délivrés par des administrations et organismes compétents prouvant que l'entreprise a satisfait aux obligations fiscales et sociales.
- Une copie de l'inscription au registre du commerce.

Le présent marché sera ensuite conclu par la signature d'un contrat entre l'établissement et le voyageur. Il prendra effet à réception d'un bon de commande (engagement des dépenses) émis par le collègue.

Le marché est constitué par les documents contractuels suivants :

- Le présent document valant cahier des clauses particulières
- Le devis détaillé
- Le bon de commande

### **Article 9 – Modalités de paiement**

Le règlement sera effectué par un mandat administratif.

Des acomptes peuvent être versés dans la limite de 70% du montant total de la prestation.

Le solde sera versé lors de la remise des documents de voyage sur présentation d'une facture environ un mois avant le départ.

Les factures devront être déposées de manière dématérialisée sur la plateforme Chorus Pro et devront comporter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- La référence du présent marché
- La référence du contrat
- Le numéro de compte bancaire / postal du titulaire (BIC / IBAN)

**Tous les paiements concernant ce voyage seront exécutés sur l'année 2023.**

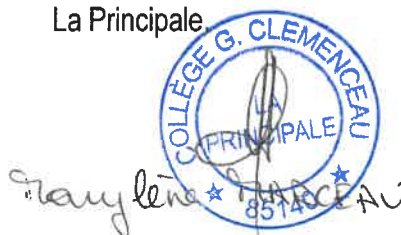
### **Article 10 – Conditions d'annulation**

L'établissement se réserve la possibilité de ne pas valider ce marché en cas de refus de son conseil d'administration ou d'un nombre insuffisant de participants.

Lorsque avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché est rendu impossible à la suite d'un événement extérieur (attentat, catastrophe naturelle, épidémie, ...), sur décision de l'autorité académique (décision émanant du conseil d'administration de l'EPL, de la direction académique (DSDEN), du Recteur, du ministre), l'EPL dispose du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais. Il est remboursé de la totalité des sommes versées.

Il en est de même en cas de modifications significatives des prix du marché.

La Principale



The image shows a blue circular official stamp of the Collège G. Clemenceau. The text inside the stamp reads "COLLÈGE G. CLEMENCEAU" around the top edge and "LA PRINCIPALE" in the center. Below the stamp, there is a handwritten signature in blue ink that appears to be "Raylene".